



laxes foncières 2017 sur propriété en indivision

Par **FANBOUC83**, le **06/10/2017** à **19:49**

Bonjour,rrnrNous sommes 3 enfants. Notre père est décédé en 2006, notre mère était usufruitière de la propriété et la louait depuis son entrée en maison de retraite. Elle est décédée le 3 Février 2017. La succession n'a pas encore commencé et nous attendons le projet.rrnrJe viens de recevoir la taxe foncière de cette propriété de même que mon frère aîné. Le troisième enfant a perçu les loyers de cette propriété depuis le 1er Janvier en tant que tuteur. N'est ce pas a lui de la régler en totalité et de répercuter quand les parts seront faites ? Est il possible d'attendre que l'attestation immobilière soit établie au nom de l'un ou l'autre des enfants pour la régler ? ou bien la payer de suite pour éviter les pénalités ?rrnrMerci de votre réponse.rrnrBien cordialement.

Par **Visiteur**, le **07/10/2017** à **01:08**

Bjr,rrnLa TF est mettre au passif de la succession.